**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**14ème session ordinaire du Conseil des Gouverneurs du FAGACE : le capital social du Fonds porté à 500 Milliards de FCFA**

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) qui réunit les Ministres en charge des Finances des Etats membres, a tenu, sa 14ème session ordinaire le mercredi 19 juillet 2023 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre de des Finances de la République du Cameroun, son Président en exercice.

Ont pris part à la rencontre, les Gouverneurs du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, de la Côte d’Ivoire, de la Guinée Bissau, du Mali, de la Mauritanie du Niger, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad et du Togo.

Au terme des travaux, les délibérations du Conseil des Gouverneurs ont été sanctionnées par les principales décisions suivantes :

* l’augmentation du capital social autorisé du FAGACE porté à cinq cents milliards (500 000 000 000) de FCFA ;
* l’adoption du rapport des Commissaires aux comptes (exercice 2022) qui affiche un résultat net bénéficiaire ;
* l’adoption des états financiers au 31 Décembre 2022 ;
* l’approbation du bilan annuel de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 et des ajustements nécessaires pour le rendre agile et plus efficace.

Par ces décisions, le Conseil des Gouverneurs réaffirme son soutien à la Direction Générale afin qu’elle continue de jouer pleinement son rôle catalyseur de financement au profit des économies des Etats membres.

Ensuite, la Présidence du Conseil des Gouverneurs a été confiée à la République Centrafricaine, le mandat de la République du Cameroun étant arrivé à échéance.

Enfin, le Conseil des Gouverneurs a félicité la Direction Générale du Fonds ainsi que les membres du Conseil d’Administration pour les résultats qualitatifs obtenus.